

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/04/2011
COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL**

Date de convocation : 12/04/2011 /2011

Présents : Mmes et Albert BUISSON, CAZES Henri, Jean MELAY, Christelle GUIONNEAU, Ghislaine ZAMORA, Gérard CAMBON, Stéphane GILLET, Daphnée LEBON, Jean-Pierre LOCATELLI, Christian MATHIEU, Chéryl ROLLAND, Joseph ZARWANSKI.

Absents : Mmes et Ms Aymeric MARTIN, Guy OCHIER, Marie- Thérèse PICAT,

Secrétaire de séance : Madame Christelle GUIONNEAU

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28/02/2011

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Informations complémentaires :

Logements en dessus du multiservice : Me Aubry Flaus a établi un nouveau modèle de contrat de réservation
: La Sté Habitat Dauphinois serait peut-être intéressée pour la commercialisation des appartements

Affaire Burcez : la commune a demandé l'aide d'une avocate, Me Schuld et d'un cabinet d'avoués la Selarl Dauphin Mihajlovic qui a présenté un recours contre l'ordonnance du juge commissaire qui autorisait la vente de l'appartement

BUDGET ANNEXE DES COMMERCES

Approbation du compte administratif 2010 (Dél. N° 2011-10)

Le compte administratif 2010 établi par le Maire et présenté par Henri Cazes est approuvé à l'unanimité des membres présents :

Subdivisions	Résultats à la clôture De l'exercice précédent	Résultats à la clôture de cet exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement		+ 20 689.66	+ 20 689.66
Investissement	- 86 281.35	- 39 736.69	- 126 018.38
Totaux	- 86 281.35	- 19 047.03	- 105 328.72

Approbation du compte de gestion 2010 dressé par le Receveur Municipal (Dél N° 2011-11)

Le conseil constate que les résultats du compte de gestion sont conformes à ceux du compte administratif.
A l'unanimité des membres présents il approuve ce compte de gestion.

Affectation des résultats (Dél. N° 2011-12)

Le conseil décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 20 689.66 € en fonds de réserve au budget d'investissement (article 1068)

Vote du budget primitif 2011

Le conseil examine le projet de budget primitif et l'approuve à l'unanimité des membres présents.

Ce budget s'équilibre en fonctionnement à la somme de 344 622 €

En investissement à la somme de 315 089 €

Les opérations d'ordre représentées par les amortissements et la vente de bâtiments (appartement du dentiste, vente à la commune du bâtiment abritant la boulangerie et de celui abritant le bar) s'équilibrent de la façon suivante :

Chapitre d'exploitation 042 – dépenses : 294 400 €
Chapitre d'exploitation 042 – recettes : 2 013 €
Chapitre d'investissement 040 – dépenses : 2 013 €
Chapitre d'investissement 040 – recettes : 294 400 €

BUDGET DE LA COMMUNE

Approbation du compte administratif 2010 (Dél N° 2011-13)

Le compte administratif 2010 établi par le Maire et présenté par Henri Cazes est approuvé à l'unanimité des membres présents :

Subdivisions	Résultats à la clôture De l'exercice précédent	Résultats à la clôture de cet exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	+ 81 885.09 €	+ 57 544.27	+ 139 429.36
Investissement	- 50 861.23 €	+ 27 875.63	- 22 985.60
Totaux	+ 31 023.86 €	+ 85 419.90	+ 116 443.76

Approbation du compte de gestion 2010 dressé par le Receveur Municipal (Dél N° 2011-14)

Le conseil constate que les résultats du compte de gestion sont conformes à ceux du compte administratif.
A l'unanimité des membres présents il approuve ce compte de gestion.

Affectation des résultats (Dél N° 2011-15)

Le conseil constate que l'excédent de fonctionnement de clôture s'élève à 139 429.36 €. Il décide d'affecter la somme de 78 263.33 € en fonds de réserve au budget d'investissement (article 1068) et de reporter la somme de 61 166.03 € en section de fonctionnement (article 002)

Vote des taxes (Dél N° 2011-16)

Le conseil, à l'unanimité des membres présents, considérant les besoins financiers de la commune, considérant que les taxes n'ont pas été augmentées depuis 2005, décide d'augmenter les taxes de 1.024996, les nouveaux taux seront donc les suivants :

Taxe d'habitation : 9.83 %
Foncier bâti : 17.64 %
Foncier non bâti : 51.84 %

Vote des subventions attribuées par la commune

Le conseil, considérant les efforts que doit fournir la commune en raison des baisses des aides (Etat, Région, Département) et des problèmes liés au départ du dentiste décide de continuer à aider les associations de la commune et quelques associations extérieures (restau du cœur, don du sang de Vinay, AFIPAEIM section Vinay, UMAC, Souvenir Français) mais de baisser les subventions accordées l'an dernier de 5%. Toutefois les aides apportées aux associations sportives de la commune pour les jeunes licenciés garderont les mêmes critères, soit 15 € par jeunes de moins de 14 ans. Le montant global inscrit à l'article 6574 s'élève à 17 197 € (selon le tableau joint en annexe)

Vote du budget primitif 2011

Le conseil examine le projet de budget primitif et l'approuve à l'unanimité des membres présents.
Ce budget s'équilibre en fonctionnement à la somme de 638 945 €
En investissement à la somme de 360 978 €

CREATION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE ET D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE ET PROPOSITION DE SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE ET D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE (Dél N° 2011-17)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 2/10/2007, le conseil avait fixé le taux d'avancement à 100 % pour tous les avancements de grade. Il donne connaissance du tableau 2011 des propositions d'avancement de grade.

Le conseil considérant les tâches demandées dans les différents services et les possibilités d'avancement offertes aux agents décide :

- de créer un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe et de supprimer un poste d'ATSEM
- de créer un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe et de supprimer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe.
- D'autoriser le Maire à demander l'accord du CAT pour la suppression d'un poste d'ATSEM 1^{ère} classe et d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe

REGULARISATION DE COTISATIONS AUPRES DE LA CNRACL (Dél N° 2011-18)

La CNRACL, par courrier en date du 4 janvier 2011 a demandé, conformément à l'article 51 du décret N° 2003-1306 du 26/12/2003, la régularisation de cotisations non versées pour la période du 15/09/1977 au 28/02/1979 pour Madame Geneviève GENTIL, employée en qualité d'ATSEM. Pendant cette période, les cotisations avaient été versées dans le cadre du régime général et non dans le cadre du régime de retraite des fonctionnaires.

Le montant du par la commune s'élève à 524,24 €

Le montant du par Mme Gentil s'élève à 118.67 €

Madame Gentil a quitté ses fonctions le 28/02/2002 pour faire valoir ses droits à la retraite. Ce problème a été constaté à ce moment là. La commune a transmis à la CNRACL un courrier avec tous les éléments concernant l'erreur. Cet organisme n'avait à l'époque pas donné suite et Madame Gentil a perçu sa retraite normalement.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, considérant l'ancienneté de cette dette et la modicité de la retraite perçue par Madame Gentil, décide que la commune reversera à Madame Gentil la somme de 50 € pour couvrir une partie de la régularisation qui lui est demandée.

ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT DE TYPE 5

Le conseil vote à bulletin secret pour l'attribution d'un logement type 5 situé Impasse du Palais de Justice.

Deux familles sont intéressées par ce logement :

1 famille de L'Albenc avec 3 enfants en garde alternée. Cette famille occupe actuellement un logement OPAC qui présente d'importants problèmes liés à l'humidité.

1 famille de Tullins avec 3 enfants

Le vote du conseil se porte sur la famille déjà domiciliée à L'Albenc.

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil étudie une demande de subvention de Sud Isère Alarme. Cette association assure l'activité téléalarme dans l'Arrondissement administratif de Grenoble. Elle demande un soutien financier pour la gestion des abonnés résidant sur la commune. Le Conseil ne souhaite pas donner suite à cette demande.

LECTURE D'UN COURRIER DE L'ASSOCIATION DEMC (Défense de l'Environnement de Moirans et de ses Coteaux)

Cette association désapprouve l'emplacement prévu pour l'implantation du nouveau centre hospitalier du Pays Voironnais. Avant de prendre une décision, le conseil municipal souhaite sur la motion proposée par les élus du Voironnais pour accélérer le projet d'implantation d'un nouveau centre hospitalier sur les hauteurs de Voiron. Ce débat interviendra lors de la prochaine séance du conseil municipal.

MISE EN NON VALEUR D'UN TITRE IRRECOUVRABLE (Dél N° 2011-19)

Faisant suite à la demande de la Trésorerie, le conseil décide d'admettre en non valeur la somme de 76,22 € non recouvrée sur les rôles de l'année 2006. Le redevable concerné ayant de très faibles ressources et aucun bien à saisir.

TRAVAUX D'ELECTRIFICATION – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE (Dél. 2011-20)

Le Conseil municipal a inscrit au budget une somme TTC de 58 100 € Gérard Cambon, chargé de ce problème, a recensé, avec le bureau d'études ECE (Yannick Charrier), tous les travaux à envisager pour les prochaines années sur la commune.

Pour permettre de détacher une première tranche de travaux en 2011, Monsieur le Maire propose de confier une mission d'études à la Ste ECE pour un chiffrage par secteur de l'ensemble des travaux.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour cette mission.

Fait à L'Albenc le 18 avril 2011

Albert BUISSON,
Maire de L'ALBENC,

Affiché du 26/04/2011
Au 26/05/2011